

Espace Naturel Sensible



ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS

MASSIF DU GRAND COLOMBIER

CHARTRE DE BONNE
COHABITATION DES USAGES



UNE DÉMARCHE CONCERTÉE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS

Conscient des nombreuses richesses sur son territoire, le Département de l'Ain porte une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels qui se traduit par la labellisation d'**Espaces Naturels Sensibles (ENS)**. Un ENS n'est pas une procédure réglementaire. C'est une **démarche de concertation** visant à la mise en place d'un plan de gestion partagé lié à la protection et à la valorisation des sites.

Pour l'Espace Naturel Sensible du massif du Grand Colombier, un **comité de site**, coordonné par la communauté de communes Bugey Sud, se réunit au moins une fois par an. Outre le Département de l'Ain et les communautés de communes « Bugey Sud », et « Ussez et Rhône », ce comité de site regroupe différents partenaires concernés par la gestion et la valorisation du massif du Grand Colombier (*). Ce comité de site est l'instance politique de gestion, de concertation, de validation des actions et de suivi des opérations réalisées sur le site.

(*) Offices de Tourisme Bugey Sud Grand-Colombier et Haut-Rhône Tourisme, communes du massif, Direction Départementale des Territoires (DDT), Chambre d'Agriculture de l'Ain, Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA), groupements pastoraux du Grand Colombier et de Sur Lyand, Office National des Forêts (ONF), Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), fédération de chasse de l'Ain et Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)... liste non exhaustive

UN ESPACE LABELISÉ ESPACE NATUREL SENSIBLE DE L'AÏN

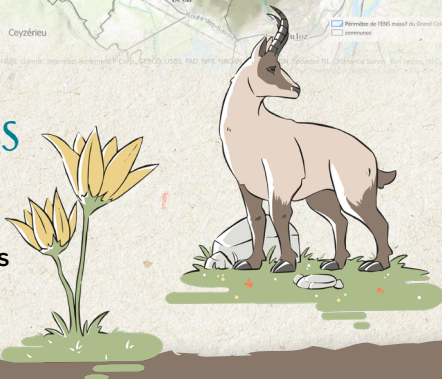
Plus de 1800 hectares de l'alpage de Sur Lyand, au point de vue du Fenestrez au sud.

DES SECTEURS CLASSÉS EN NATURA 2000,

reconnus à l'échelle européenne pour leur intérêt écologique et la réserve biologique intégrale de la forêt domaniale d'Arvière.

UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES

Tulipes sauvages, narcisses, orchidées, papillons, rapaces (*faucon pèlerin*, *circaète Jean-le-Blanc*), chamois, lynx, amphibiens dans les goyas (*nom local des mares*) et sources...



-> ORGANISATEURS VOS DÉMARCHES

Pour organiser un évènement
ou une manifestation sportive
ou culturelle sur le massif
du Grand Colombier

6 MOIS À L'AVANCE

Informar les interlocuteurs habilités,
la communauté de communes
Bugey Sud (coordinateur de l'ENS
du Grand Colombier) et les mairies
des territoires concernés par les
manifestations.

INCIDENCES NATURA 2000

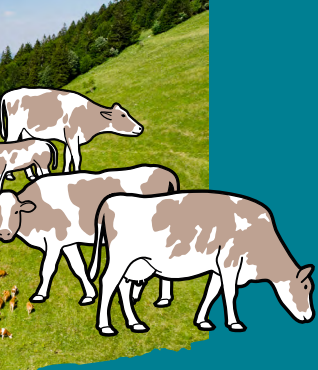
Mener les évaluations
d'incidence Natura 2000
nécessaires à l'organisation des
manifestations et tenir compte
des mesures préconisées.



LIMITER SON EMPREINTE

Proscrire tout balisage à la
peinture sur des supports
durables (rochers, arbres,
clôtures, bâtiments...)





RESPECTER LE CALENDRIER

des montées et descentes en estive
des animaux



N'ORGANISER AUCUN ÉVÉNEMENT :

• entre le 1^{er} et le 10 juin
ni entre le 20 et le 30 septembre
sur l'alpage du Grand Colombier.

• entre le 25 mai et le 5 juin
ni entre le 30 septembre et le 10 octobre
sur les alpages de Sur-Lyand.



SE CONCERTER



Participer à des réunions de concertation pour
l'organisation de manifestations d'envergure.



NE PAS LAISSER DE TRACES

Retirer tous les éléments de balisage,
rubalise et tous les déchets divers après une
manifestation ponctuelle.



JE SIGNE LA CHARTE

<https://arcg.is/eHKSe>



UN ESPACE PASTORAL

Les prairies naturelles d'altitude sont pâturées par des troupeaux de bovins. L'alpage représente une indispensable ressource en nourriture pour les troupeaux durant l'été.



C'est le pâturage des bovins qui entretient et fait vivre ce paysage.

RESPECTONS-LE !



UNE MOSAÏQUE
DE PRAIRIES,
DE PELOUSES SÈCHES
ET DE SECTEURS BOISÉS



UNE CHARTE DE BONNE COHABITATION des usages pour le Grand Colombier

Avec la hausse de la fréquentation et le développement des activités de pleine nature (randonnées pédestres, VTT, trail, ski de fond et randonnée nordique, raquettes à neige, ...), **l'État, les collectivités locales, la profession agricole ainsi que l'ensemble des usagers du site (forestiers, chasseurs, accompagnateurs...) se mobilisent pour améliorer la cohabitation entre les pratiques de loisirs et les activités agricoles.**

CONTACT

POUR TOUTE ORGANISATION DE MANIFESTATIONS :

Communauté de communes Bugey Sud,
coordinateur de la démarche :

Service Tourisme - tél. 04.79.42.33.52

Mail : e.charrut@ccbugeysud.com

POUR NATURA 2000 :

Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes
à l'adresse suivante :

Antony GARCIA, chargé de mission du site Natura 2000

« Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier »

Mail : antony.garcia@cen-rhonealpes.fr

Accueil CEN : antenne01@mail.cenrhonealpes.org

POUR TOUTE MANIFESTATION SPORTIVE RÉALISÉE À L'ÉCHELLE DE PLUSIEURS COMMUNES :

Une demande d'autorisation doit être formulée
auprès de la Préfecture de l'Ain :

Préfecture de l'Ain, 45 avenue Alsace Lorraine

Quartier Bourg centre, CS 80400

01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Mail : pref-manifestations-sportives@ain.gouv.fr

